

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 04/11/2021

Présents : MM. FERREY Rémi (Président), AVOIRTE Yves (CD), DELESCHAUX Alain

Excusé : M. DRAY Paul (Vice-Président), GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean -Pierre

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIOR

D4B DU 31/10/2021

23438362 – BOUGIVAL FOOT 1 / MESNIL LE ROI AS

1

Lecture de la feuille de match papier, du rapport de l'arbitre DYF, du rapport du délégué DYF.

En application de l'article 159.2 des Règlements Généraux de la FFF, si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de 8 joueurs, elle est déclarée battue par pénalité.

En l'espèce, à l'origine BOUGIVAL FOOT a débuté le match avec 8 joueurs, 3 joueurs ayant été retirés de la feuille de match pour pass sanitaire non valide.

Match arrêté à la 15ème minute, l'équipe de BOUGIVAL FOOT ne comportant que 7 joueurs après la blessure du joueur n° 3. Le score était de 0/2 en faveur de MESNIL LE ROI AS.

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité à BOUGIVAL FOOT 1 (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à MESNIL LE ROI AS 1 (3 points, 2 buts).

Dossier transmis à la Commission d'Organisation

des Compétitions

Motif : Non utilisation de la FMI

REPRISE DE DOSSIER

FOOT ANIMATION

PLATEAU U13 FF

U13 FF 101 du 09/10/2021

ABLIS FC 1 – NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC 1

– NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC 2 –

MONTFORT L'AMAURY FC 1

Après lecture des différentes pièces figurant au dossier transmis par la Commission Football Animation, la Commission convoque pour sa réunion du :

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021 à 18h30

NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC :

- M. DREHER Leny, joueur, licence n°2548455315, accompagné de son représentant légal
- M. HOFFMANN Lucas, joueur, licence n°2548421235, accompagné de son représentant légal
- M. BURGUION Josselin, dirigeant, licence n° 2311109073
- M. DALOUX Johan, dirigeant, licence n°2328088272

ABLIS FC :

M. SARR Jean, dirigeant, licence n°2543792898

MONTFORT L'AMAURY FC :

M. ROBALO DO SOUTO Jorge, dirigeant, licence n° 2398057078

Motif : Irrégularités dans le déroulement du plateau en rubrique